

# PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément au Règlement (UE) Général sur la Protection des Données

## 1. Données personnelles

Le Client confie à Spekty, afin de lui permettre l'exécution des Prestations, le traitement de données personnelles de ses Clients.

Dans le cadre de ce Contrat, Spekty agira en qualité de "Sous-traitant" et le Client en qualité de "Responsable de Traitement", tels que ces termes sont définis par la Directive 95/46/CE en date du 24 Octobre 1995 du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement et du transfert de données personnelles et le Règlement (UE) Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (ensemble désignés « Lois sur la Protection des Données »). Spekty se conformera à toutes ses obligations en tant que sous-traitant au sens des Lois sur la Protection des Données dans le cadre de l'exécution du présent Contrat et le Service sera fourni dans le respect des Lois sur la Protection des Données;

Le Client s'est assuré avant la transmission des Données à Spekty de leur consentement express au traitement.

Les Parties s'engagent à ce qu'elles, leurs employés ou toute personne agissant en leur nom se conforment à toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection de la vie privée et en particulier au Règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD », ensemble les « Lois sur la Protection des Données »).

Le Client fait appel à Spekty pour des Services pouvant exiger, directement ou indirectement, la collecte et le traitement des données personnelles des partenaires commerciaux, clients ou de toute personne concernée par la demande du Client (ci-après le « Traitement »).

Les Parties échangent toutes informations pertinentes sur les opérations contractuelles entraînant l'application des Lois sur la Protection des Données ; elles coopèrent à tout moment et de manière diligente pour formaliser toute la documentation nécessaire au Traitement.

### 1.1 Traitement de données personnelles

Le Traitement présente les caractéristiques suivantes :

- Finalité: Audit d'un bâtiment existant / inspection des travaux
- Les personnes concernées : Echantillon de client ayant souscrits au service travaux d'économie d'énergie
- Les catégories de données personnelles : Nom, Prénom, Adresse, Téléphone, mail
- La durée de conservation : 12 mois

### 1.2 Obligation des Parties

Le Client en tant que Responsable de Traitement et Spekty en tant que Sous-Traitant se conforme à toutes leurs obligations lors de l'exécution du Contrat, au sens des Lois sur la Protection des Données.

En tant que Responsable de Traitement, le Client s'engage et garantit que :

- il permet aux personnes concernées d'exercer leurs droits dans les conditions des Lois sur la Protection des Données, notamment leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, leur droit de restreindre le Traitement, leur droit à la portabilité des données ainsi que

leur droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris à des fins de profilage) ;

- il communique à Spekty le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données ;
- il réalise, lorsque cela est nécessaire, une analyse d'impact des traitements envisagés dans les conditions de l'article 35 du RGPD ;

En tant que Sous-Traitant, Spekty s'engage et garantit que :

- il tient un registre des traitements (présent document)
- il traite les données personnelles exclusivement aux fins énoncées au Contrat et, en tout état de cause, exclusivement pour les besoins de l'exécution du présent Contrat, excluant ainsi toute utilisation, exploitation ou communication ultérieure de ces données personnelles pour ses propres besoins internes ou pour les besoins de tiers ;
- il traite les données personnelles conformément aux instructions du Client, sauf en cas de besoin urgent d'atténuer les effets d'une faille de sécurité, comme indiqué dans les mesures de sécurité, ou sauf si Spekty estime que les instructions du Client entrent en contradiction avec les obligations des Lois sur la Protection des Données ;
- sur instruction et sous la responsabilité du Client, supprime les données personnelles ou les retourne au Client, et détruit les copies existantes, dans la mesure du droit applicable ;
- il fournit au Client toutes les informations nécessaires démontrant que le Traitement respecte les Lois sur la Protection des Données, sur demande ;
- il s'engage à permettre au Client l'exécution de ses obligations légales en lien avec le respect des droits des personnes dont les Données font l'objet d'un Traitement dans le cadre du Contrat, (le droit d'accès, le droit de rectification ou de suppression, le droit à la portabilité des Données ou le droit à la limitation du Traitement).
- Dans l'hypothèse où le [Spekty] serait saisi, directement ou par l'intermédiaire d'un Sous-Traitant, d'une demande portant sur les droits visés ci-dessus, il s'engage à informer le Client de ladite demande et à ne pas y répondre sans instruction du Client.

Spekty informe le Client de toute circonstance entraînant son incapacité à fournir les Services conformément aux Lois sur la Protection des Données, auquel cas Spekty et le Client coopèrent de bonne foi pour résoudre le problème, en particulier pour identifier l'impact de telles circonstances sur les Services et pour déterminer les changements au Contrat ou aux Services qui peuvent être requis.

### 1.3 Confidentialité

Spekty garde toutes les données personnelles confidentielles et s'assure notamment de la mise en place de politiques de gestion d'accès adaptée pour l'accès de ses employés et sous-traitants aux données personnelles.

Spekty s'assure que seules les personnes ayant besoin de prendre connaissance des données personnelles aux fins de fournir le Service pourront y avoir accès, et que ces personnes sont liées par des obligations légales ou contractuelles de confidentialité aussi strictes que celles prévues ci-dessus.

## 1.4 Mesures de sécurité

Spekty s'engage et garantit la sécurité des données personnelles qu'elle traite, en mettant en œuvre des mesures techniques et organisationnelles adéquates et commercialement raisonnables en vue de préserver la sécurité des données personnelles lors de l'exécution des Services, et en particulier afin de prévenir la perte, le vol, l'effacement accidentel ou frauduleux, l'altération ou la divulgation, l'utilisation ou l'accès non autorisés lorsque le Traitement comprend des transmissions de données sur un réseau.

Ces mesures techniques et organisationnelles sont adaptées aux Traitements résultant des Services, selon les règles de l'état de l'art, les risques associés au Traitement, la nature des données personnelles et les coûts raisonnables de leur mise en œuvre.

Spekty notifie au Client dans les plus brefs délais toute violation de la sécurité des données personnelles ainsi que les informations nécessaires pour permettre au Client de respecter ses obligations en matière de notification des violations de données personnelles.

## 1.5 Recours à des prestataires tiers

Le Client reconnaît et accepte expressément que Spekty ait recours à un prestataire tiers de service pour tout ou partie de la fourniture des Services prévue par le Contrat et impliquant tout ou partie des Traitements.

Spekty reste responsable de toute violation des Lois de Protection des Données par le Service fourni par le prestataire tiers.

## 1.6 Transferts internationaux de données personnelles

Le Client autorise [Spekty] à transférer les données personnelles à tout prestataire tiers situé en dehors de l'Espace Economique Européen ou en dehors de pays ayant un niveau de protection suffisant, aux seuls fins de la fourniture des Services. Spekty encadre tout transfert de données personnelles par les clauses contractuelles standard de la Commission Européenne ou par des garanties équivalentes reconnues par les Lois sur la Protection des Données.

## 1.7 Audit

A la demande du Client, Spekty soumettra ses moyens techniques, organisationnels et/ou méthodologiques à une vérification des activités couvertes par les présentes clauses qui sera effectuée par le Client ou un organe de contrôle composé de membres indépendants possédant les qualifications professionnelles requises, soumis à une obligation de secret, n'appartenant pas à une société directement concurrente de Spekty et choisi par le Client.

Le Client informera Spekty du démarrage de l'audit avec un délai de prévenance de deux semaines. Si des problèmes de conformité sont révélés, ils seront étudiés dans le cadre d'une revue contradictoire afin de décider des actions correctives nécessaires. Spekty prendra à sa charge les mesures nécessaires à la mise en conformité. Cette dernière se fera dans des délais raisonnables définis d'un commun accord avec le Client et donnera lieu à la production d'un document signé démontrant la mise en conformité. Dans l'intervalle, selon la gravité des manquements constatés, le Traitement pourra être suspendu et ne fera pas l'objet d'une facturation pour ce temps d'indisponibilité. Spekty s'engage à ménager, dans les mêmes conditions, un droit d'audit de ses Sous-traitants, au bénéfice du Client.